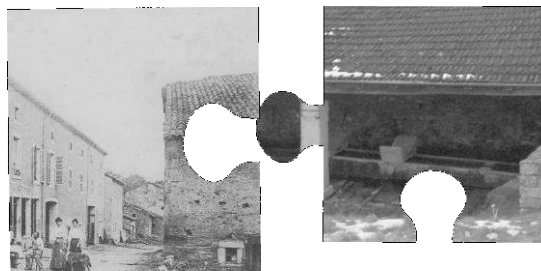


N°16
JANVIER 2017

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Informations communales
- CCAS
- Rappels à la loi
- Devoir de mémoire
- Comité des Fêtes
- Club de la Mirabelle
- La Vie au Centre
- Histoire locale
- Exposition sur les abeilles
- Le Billet d'Isidore
- Bibliothèque
- Jeux
- Etat Civil
- Bon à savoir
- Mémo
- Voeux

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

LA VIE DE LA COMMUNE

Janvier 2017 - N° 16

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois
3, rue Croix Didière
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :
Patrick RAMBAUT

Comité de rédaction :
DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

Tirage : 220 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : Janvier 2017

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Dans le bulletin de début d'année, j'ai pour habitude de retracer ce qui s'est fait au cours des douze derniers mois. Dans celui de juillet dernier, je vous annonçais les travaux en cours de réalisation.

Il avait été décidé de mener ensemble trois dossiers,

- la mise aux normes de la filaire d'assainissement du bâtiment situé 1 rue de Blûmont, abritant la salle polyvalente,*
- la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite et handicapées pour ce même local,*
- l'isolation de la cuisine et le remplacement de ses menuiseries extérieures, ainsi que celles de l'ancienne mairie.*

Je ne reviens pas sur le coût de ces opérations, les chiffres vous ont été communiqués dans le bulletin n° 15 de juillet 2016. Nous sommes maître d'œuvre sur deux de ces projets, les toilettes PMR et l'isolation de la cuisine/salles des associations, la communauté de communes l'est sur l'assainissement. Cela n'a pas été simple, il a fallu coordonner les interventions des entreprises, les relancer pour tenir le calendrier qu'on s'était fixé. Les délais ont été respectés. Une famille de notre commune avait réservé la salle pour le week-end des 12 et 13 novembre 2016, nous avons pu lui remettre les clés dans le délai habituel, la veille au soir, soit le 11 novembre à 18h30. Les dernières finitions étaient terminées une heure avant seulement. A noter les efforts des agents de la commune, qui n'ont pas hésité à décaler leurs congés et faire des heures supplémentaires, des bénévoles et des élus venus leur prêter main forte pour les travaux de peinture et de nettoyage, afin de respecter notre engagement. Je profite de cette occasion pour les remercier toutes et tous.

Les travaux du bâtiment communal, appelé couramment « La Halle » sont bien avancés. Il est maintenant fermé et le matériel est à l'abri.

Le gravillonnage de la route d'Hagnécourt a été réalisé cet été.

La salle de bain de la maison du 1 rue d'Hagnécourt a été entièrement rénovée.

Nous vous donnons des explications complémentaires sur ces dossiers dans la page « Infos communales » qui suit.

La rénovation du monument aux morts se poursuivra en 2017, les subventions nous sont accordées depuis peu.

L'année 2016 a été une année blanche pour la réalisation du terrain de jeux d'Agémont, faute de temps, mais également pour laisser les terres apportées se mettre en place.

En septembre-octobre, le club de la Mirabelle a dû délocaliser ses activités dans une salle prêtée par la commune de Girancourt, puisque la nôtre était en travaux. La commune de Girancourt va

engager des gros travaux sur ses bâtiments, qui vont les rendre indisponibles pour un an environ. C'est en toute logique que les associations qui les occupent actuellement se tournent vers Dommartin aux Bois pour poursuivre leurs activités et que nous les accueillerons.

J'en termine en vous souhaitant à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2017, qu'elle vous apporte ce que vous attendez, le bonheur, une meilleure santé à ceux qui souffrent de maladie.

Le conseil Municipal et moi-même vous invitons le samedi 21 janvier 2017 à 17 heures à la salle polyvalente, pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

Patrick RAMBAUT

INFOS COMMUNALES

Les travaux 2016

Salle polyvalente

En juillet 2016, je vous annonçais le démarrage des travaux de réalisation des toilettes PMR (personnes à mobilité réduite) de la salle polyvalente. La photo dans le bulletin montrait que la porte de communication avait été ouverte, les réseaux de chauffage et eau sanitaire posés, le béton de sol était coulé. Depuis cette date, les entreprises se sont succédées pour mener à bien notre projet.

Le plaquiste a isolé les murs périphériques, posé les cloisons, les portes intérieures et le plafond suspendu. Il a également peint les murs. C'est ensuite le menuisier qui est intervenu pour remplacer les menuiseries extérieures de la cuisine et de l'ancienne salle de conseil municipal. Le carreleur est à son tour entré en action pour revêtir les sols des toilettes, de la cuisine et de l'annexe, ainsi que du local technique. Il a également posé de la faïence dans les toilettes et à la cuisine.



Le plombier-chauffagiste a alors pu installer les radiateurs, raccorder les composants de l'installation du chauffage et des sanitaires. L'électricien a raccordé les tableaux électriques et posé les prises et luminaires. L'éclairage est à base de Leds et néons, en partie à commande par détecteur, pour limiter les consommations.

Nos agents techniques ont pris en charge tous les imprévus et les surprises, telle que la modification du raccordement des eaux de cuisine vers l'assainissement, et bien d'autres choses. Par exemple, il était nécessaire de déplacer la hotte aspirante dans la cuisine pour permettre le passage de son évacuation à côté de la chaudière dans le local technique. Il a donc fallu percer le mur, et poser deux gros tuyaux pour le bon fonctionnement de cette hotte.



Telle qu'elle était montée auparavant, la section d'évacuation du flux d'air était deux fois trop petite, et c'est en partie pour cela que les murs et appareils étaient gras, le hotte n'avait pas un fonctionnement optimal. Nos surprises ne s'arrêtaient pas là, l'encombrement de ces tuyaux ne permettait plus de poser une porte sectionnelle isolée comme prévu. Nous avons donc décidé de murer partiellement l'ouverture actuelle et d'y poser une porte de service en PVC. Cela sera fait prochainement.

Les commandes de chauffage des pièces de l'étage (ancienne salle de réunion, ancien secrétariat) ont été séparées. Des thermostats seront posés dans les deux pièces principales avec possibilité de programmer séparément le jour et l'heure de commande de chauffage par pièce, afin de chauffer que lorsqu'elles seront occupées.



Nos agents ont réalisé une partie des peintures de la salle polyvalente. La couleur orange du soubassement, des bandes verticales et des plaques de plafond a été remplacée par du gris. La couleur blanche sera également refaite, lorsque nous aurons isolé l'accès aux anciennes toilettes.

Nous avons porté une attention particulière à optimiser au maximum l'espace, c'est ainsi que des placards ont été implantés dans le renforcement de l'escalier, où sont rangés en autres le matériel de nettoyage de la salle à disposition des locataires, et dans les toilettes hommes, où le mur est plus large au pied, ce qui permet un rangement du stock de produits de nettoyage pour l'agent chargé du ménage.



Les armoires de vaisselles ont été repeintes.

Des élus et des bénévoles sont venus aider les agents pour que les délais soient respectés.

Assainissement du bâtiment 1 rue de Blûmont

La communauté de Communes du secteur de Dompaire a la compétence assainissement. Elle est donc maître d'œuvre pour les travaux. Le premier coup de pelle a été donné le 2 novembre 2016. Compte tenu du nombre de personnes pouvant occuper, même temporairement, le dimensionnement de la filaire est de 18 équivalent habitants. Le principe d'épuration est constitué d'une fosse toutes eaux de 5000 litres qui se déverse alternativement dans deux filtres à coco. Le tout fonctionne par gravité, seules les eaux claires sont relevées par une pompe raccordée au réseau communal.

Dans le devis, nous n'avons pas retenu l'option « remise en état de la pelouse ». Nous avons stocké de la terre en prévision, nous avons le matériel pour le faire. D'ailleurs, comme vous pouvez le voir sur la photo, nous en profitons pour remettre à niveau la pelouse autour de l'église, le sol y faisait un creux et la pelouse n'était plus belle, il y avait surtout de la mousse.



Bâtiment communal « La Halle »

Dans le bulletin de juillet 2016, on vous informait que le béton de sol du bâtiment venait d'être coulé. Nous avons fait fabriquer les portes par l'entreprise DUHOUX de Harol, elles ont été posées avec nos agents techniques. Le bâtiment est donc maintenant fermé, le matériel est à l'abri des intempéries, pour le protéger, mais cela facilite également le travail de nos agents, en particulier les jours d'intervention pour déneiger (chargement au sec, tracteur prêt à partir).



Voirie communale

Nous avons programmé un revêtement bi-couche sur une partie de la route d'Hagnécourt. Après consultation des entreprises, il s'est avéré que le tarif proposé par l'entreprise retenue était nettement inférieur à notre estimation. Lors de la visite de chantier, le technicien de l'entreprise estimait qu'il n'était pas utile de faire un bi-couche, un simple gravillonnage, moins coûteux suffisait. Ces deux économies cumulées nous ont permis de gravillonner en totalité la route d'Hagnécourt, mais également la rue Croix Didière, avec la somme prévue au budget primitif sur cette ligne.

Logements communaux

Suite à la demande de la locataire de la maison communale du 1 rue d'Hagnécourt, la commission bâtiments est venue constater la vétusté de la salle de bain et a proposé au Conseil Municipal de la refaire.

Ce travail a été confié en grande partie aux agents techniques de la commune. La difficulté était de faire quelque chose de fonctionnel dans un espace très réduit, car il était impossible d'agrandir. Le choix a donc été de casser le sol pour y poser un receveur de douche encastré, de mettre un lavabo d'angle et une armoire de toilette suspendue. La douche est munie d'une paroi vitrée à porte coulissante.

Pour gagner de la place, le chauffagiste a posé un radiateur sèche serviette au centre de la pièce, perpendiculairement au mur, contre la paroi de douche, et une porte accordéon a été posée. Un double éclairage à leds et une VMC commandée par celui-ci complètent l'installation. Les murs ont été isolés, plaqués et carrelés.

La salle de bain du logement rez de chaussée de Adoncourt sera également revue prochainement, la baignoire sabot n'est pas très pratique.



Nous rencontrons des problèmes avec le chauffage à poêle à pellets du logement de l'étage à Adoncourt.

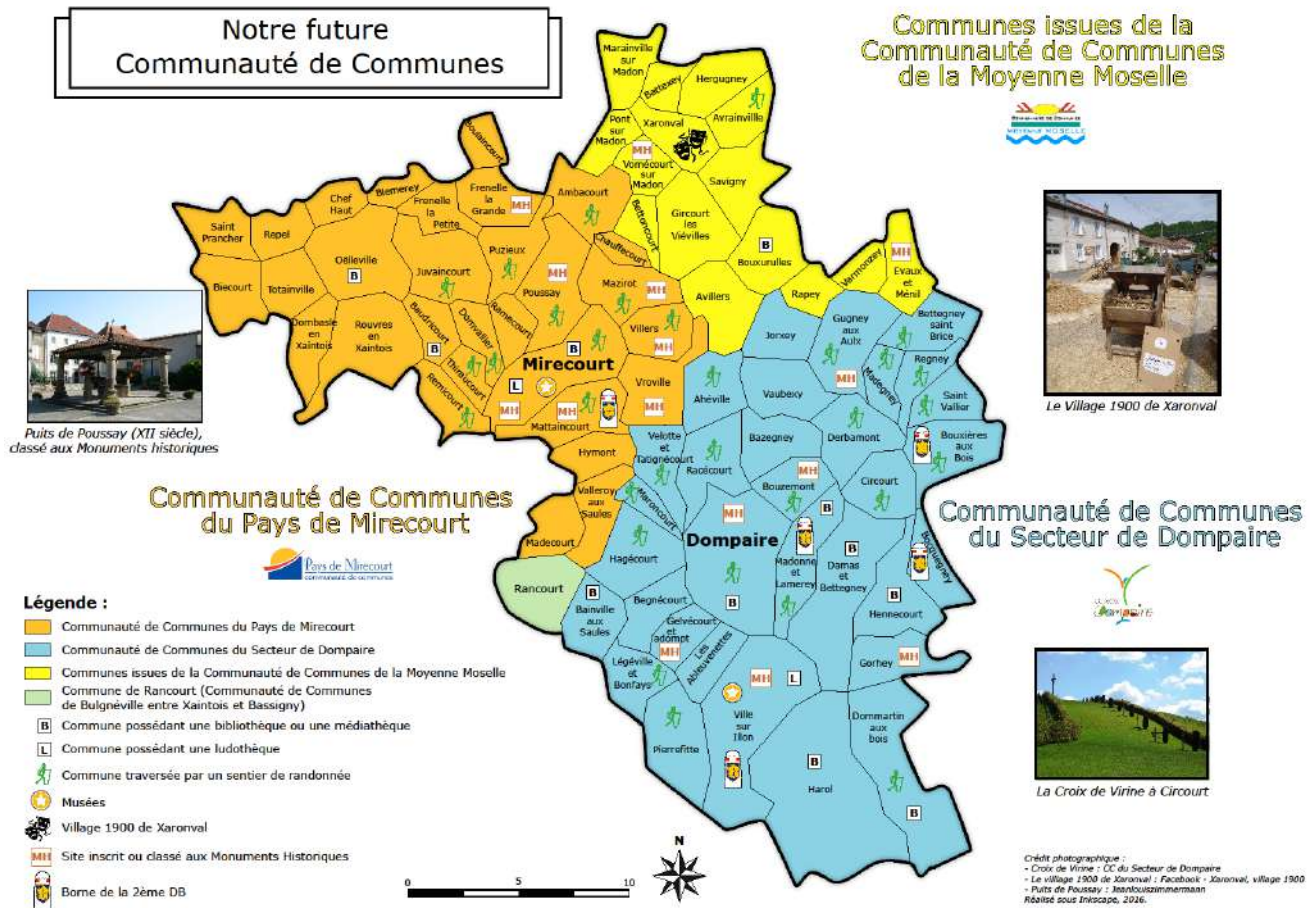
En effet, le poêle posé en 2013 n'a jamais bien fonctionné, le chauffagiste nous l'a remplacé en 2015, sans grande amélioration.

Après élimination des causes susceptibles au dysfonctionnement, il a été décidé de ne plus évacuer les gaz brûlés dans la cheminée, mais par ventouse.

Cela a donc nécessité le percement du mur de 60cm. Cela n'a pas suffi. Le technicien de la marque du poêle a changé des pièces, en particulier la carte numérique qui commande toutes les fonctions de l'appareil. Ça semble aller mieux, restent quelques petits réglages à faire.

Ces dysfonctionnements sur trois ans ont généré une consommation de pellets du double de la normale, le Conseil Municipal a donc décidé de faire un abattement de loyers à la locataire qui n'avait pas à en supporter la charge.

Nouvelle Communauté de Communes



Rappel des principaux dispositifs de la Loi NOTRe pour les communautés de communes (CC) :

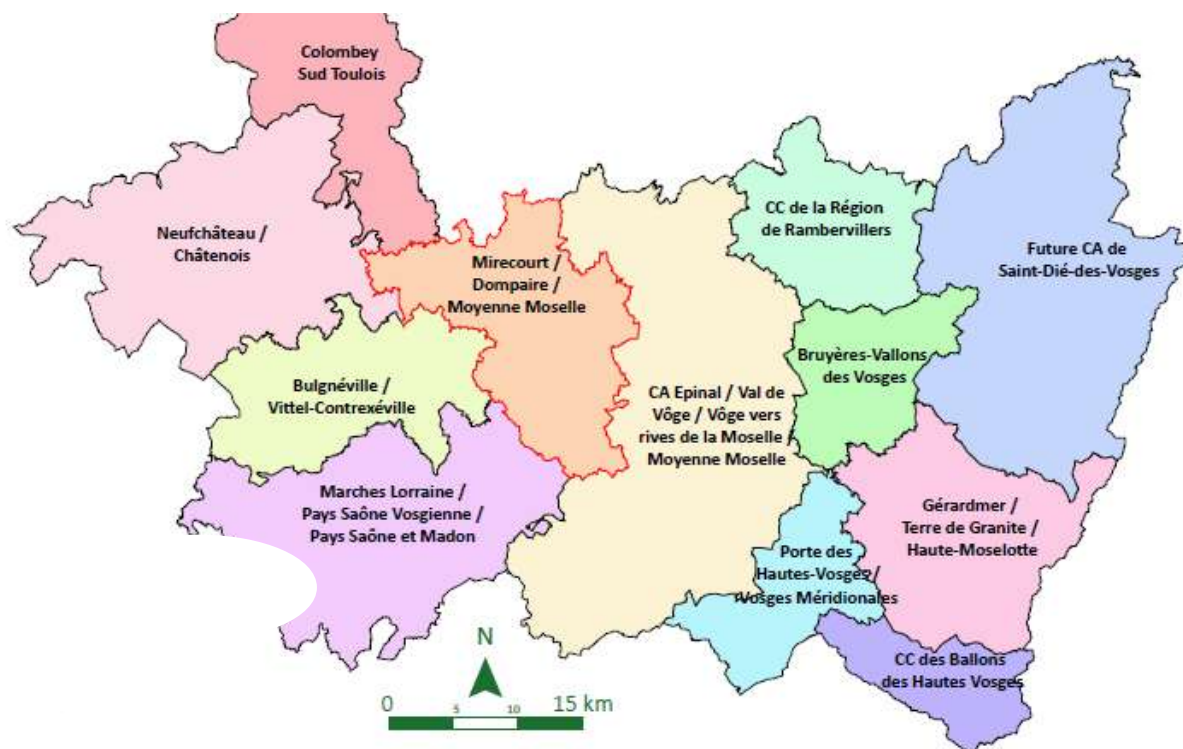
Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) :

- ✓ Mise en œuvre d'un nouveau schéma de coopération intercommunale avec de nouvelles fusions de communautés : 15 000 habitants minimum
- ✓ Réduction du nombre de syndicats
- ✓ Mutualisation : renforcement des services communs et sécurisation des pratiques
- ✓ Amélioration de dispositif de fusion : durée d'harmonisation des compétences
- ✓ De nouvelles compétences obligatoires et optionnelles

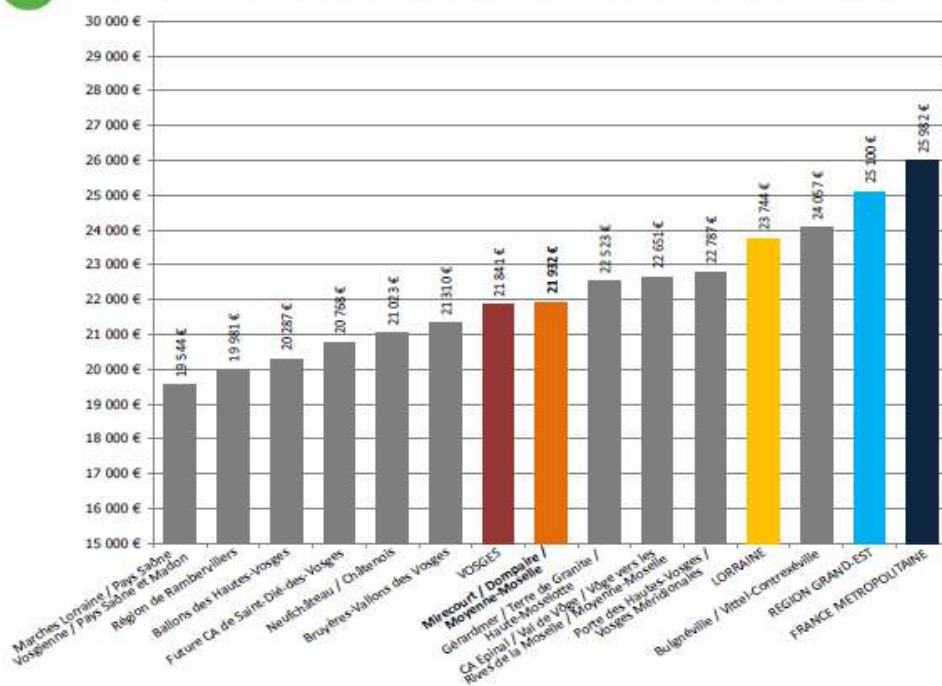
La nouvelle communauté de communes en 2017

- ✓ Son nom : communauté de communes Mirecourt-Dompaire
- ✓ 78 communes (Ce sera, avec la Communauté d'agglomération d'Epinal, l'EPCI comptant le plus de communes membres) 20 750 habitants soit 42,8 hab/km² (Vosges 64-France 117)
- ✓ Superficie : 485 km² 73,6% du territoire est occupé par les surfaces agricoles (Part la + importante des futures CC), 22,5% du territoire est couvert par les forêts et milieux naturels (Part la plus faible des futures CC)

- ✓ Nombre de sièges du conseil communautaire (répartition de droit commun) : 104 sièges : 20 pour Mirecourt, 4 pour Dompain, 3 pour Mattaincourt, 2 pour Poussay et Harol et 1 pour les autres communes
- ✓ Siège social : 32 rue du Général Leclerc 88500 Mirecourt. En plus du siège social, d'autres lieux de services au public ont été identifiés : service assainissement, service de collecte des ordures ménagères et déchèterie, points d'accueil, etc.
- ✓ 92 agents pour 70 ETP



→ Comparaison des revenus nets imposables* moyens des foyers fiscaux* des nouveaux EPCI



- Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2014 (revenus de 2013) : **21 932 euros**
- **42,5%** des foyers fiscaux sont imposés (Vosges : 41,5% ; France : 47,9%), 3^{ème} taux le plus élevé des futurs EPCI

Les compétences de la nouvelle communauté de communes OBLIGATOIRES

- 1° Aménagement de l'espace ;
- 2° Développement économique ;
- 3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- 4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

OPTIONNELLES (1 an pour harmoniser)

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- 2° Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 4° Action sociale d'intérêt communautaire ;
- 5° Assainissement ;

FACULTATIVES (2 ans pour harmoniser)

- 1° Services des écoles ;

Procédure de désignation des conseillers communautaires

Pour toutes les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux n'ont pas à délibérer.

Il faut se référer à l'ordre du tableau municipal établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints, qui fait figurer d'abord le maire, puis les adjoints selon l'ordre de leur élection, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages obtenus lors de l'élection municipale (voir l'article L. 2121-1 du CGCT pour le détail de l'ordre du tableau municipal).

Rappel : seules les communes ayant 1 siège ont 1 suppléant.

Les communes de 1 000 habitants et plus (Mirecourt et Dompierre) qui disposent d'un nombre de sièges de conseillers communautaires moindre élisent les conseillers communautaires qui occuperont l'ensemble des sièges désormais attribués à la commune au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste à un tour et uniquement parmi les conseillers communautaires précédemment élus.

Gouvernance de la nouvelle CC

À l'occasion du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017, ont été élus :

Président : **Yves SÉJOURNÉ**, Maire de Mirecourt

1er Vice-Président : **Jean-Marie THOMAS**, Maire de Bocquegney, (Finances, administration générale)

2^{ème} Vice-Président : **Denis BASTIEN**, Maire de Avillers, (Environnement, développement durable, GEMAPI)

3^{ème} Vice-Président : **Stéphane BISCH**, Maire de Vroville, (Collecte des ordures ménagères et déchetteries)

4^{ème} Vice-Président : **Gérard MARULIER**, Maire de Harol, (Assainissement)

5^{ème} Vice-Présidente : **Nathalie BABOUHOT**, Adjointe au Maire de Mirecourt, (Tourisme, culture)

6^{ème} Vice-Président : **François MARTIN**, Maire de Madonne et Lamerey, (Vie associative, communication, animation du territoire)

7^{ème} Vice-Président : **Jean-Luc HUEL**, Maire de Velotte et Tatignécourt, (Développement économique, emploi, commerce et artisanat, industrie, agriculture)

8^{ème} Vice-Président : **Georges LE DRÉAU**, Maire de Hymont, (Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, équipements sportifs et culturels, aire d'accueil des gens du voyage)

9^{ème} Vice-Président : **Dominique MAILLARD**, Maire de Maziroit, (Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie, services à la population)

10^{ème} et 11^{ème} Vice-Présidente : **Edwige HENRION**, Maire de Blémerey, et **Colette COMMESSE DAUTREY**, Maire de Ville sur Illon, (Enfance - jeunesse, affaires scolaires)

Le nombre de Vice-Présidents a été limité à 11 (maxi 15 par la loi) et les indemnités plafonnées à 80% du maxi autorisé pour le Président et 60% pour les Vice-Présidents, ceci afin de diminuer les dépenses.

La Forêt

Avec l'arrivée de l'hiver, la traditionnelle attribution de lots d'affouages est bien sûr très attendue. C'est la parcelle 12, située sur la commune de Girancourt, "Aux Trois Sapins" qui sera exploitée cette année.

L'estimation de chaque lot est d'environ 10 stères, le tarif est de 11 € du stère.

Trente-cinq affouagistes se sont inscrits et c'est vendredi 23 décembre qu'a eu lieu le tirage au sort en présence de M. le Maire, de M. LECLERE, agent O.N.F., et de la commission forêt.

Quelques consignes à respecter étaient rappelées : équipement de sécurité, être titulaire d'une responsabilité civile qui couvre les accidents en forêt et bien sûr respecter l'espace forestier en préservant la régénération naturelle, les sols, la faune et la flore...

Le délai d'exploitation est fixé au 15 mai 2017, le délai d'enlèvement au 15 juillet 2017 uniquement sur sol sec ou gelé et par les chemins existants.

La commission forêt souhaite un bon façonnage à chaque affouagiste.

Affouages



Fêtes et Cérémonies

Cette année encore, le Conseil a décidé de décorer les villages avec des sapins naturels et les quelques décors lumineux que la commune possède.

Les arbres sont issus des forêts communales et les décors ont été réalisés par les membres de la Commission Fêtes et Cérémonies. A noter que le Comité des Fêtes a amicalement donné son stock de boules et de guirlandes papier.

Décorations de fin d'année



Cela permet de créer une décoration un peu originale, plus écologique et sans investissement financier supplémentaire.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu prêter main forte, car c'est un travail long et fastidieux pour décorer ces 12 sapins. Et encore, il va falloir les démonter d'ici la fin janvier !... Les sapins ont été implantés à d'autres endroits que l'an passé, en privilégiant cette fois les arrêts de bus et les fontaines. Et l'an prochain, où seront-ils ?

2ème édition du Concours des Maisons Décorées

Devant le succès rencontré pour sa première édition, nous avons lancé la 2^{ème} édition du Concours des Maisons Décorées.



Le jury constitué des membres de la Commission Fêtes et Cérémonies a sillonné les villages le 22 décembre, comme il l'avait annoncé. Il a pu admirer les réalisations extérieures de nos habitants, composées de décorations lumineuses ou non. Les critères pris en compte sont la disposition, l'originalité, la quantité, la créativité et la diversité des décors.

Ce sont 40 décorations extérieures qui ont pu être admirées. Mais : qui dit concours, dit aussi lots ! Alors les récompenses ont été remises le 13 janvier 2017 lors d'une petite cérémonie très conviviale en salle polyvalente.

Merci à ceux qui ont bien voulu participer à ce petit événement, qui n'a pas d'autre but que d'égayer nos villages et de mettre un peu d'animation.

Pensez déjà à vos réalisations 2017 !!

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES)

Un repas magique !!!

Ce dimanche 11 décembre restera une bien jolie journée pour tous nos anciens, venus déguster le repas annuel du CCAS, concocté par « La petite Lorraine » traiteur à Golbey, sans oublier le breuvage rouge et blanc d'Alex qui a accompagné agréablement nos mets.



L'animation de cet après-midi, découpé en quatre parties, fut l'œuvre de Denis, un magicien très doué et sa partenaire Frida qui ont réussi à époustoufler tous les convives par leurs tours plus surprenants les uns que les autres, en passant de la colombe à la lévitation ; bref, une grande réussite pour une première du genre.



C'est sur les coups de 18h00 que tout ce petit monde semblant ravi, s'est dispersé dans une ambiance joyeuse, tous les membres du CCAS leur donnant rendez-vous fin 2017, pour de nouvelles recettes et animation.



Les plus de 75 ans qui n'ont pu participer à ce repas se sont vu remettre un colis.

T. BRINGOUT

Rappel des subventions versées

Activités sportives et culturelles et allocations vacances

La participation financière du CCAS s'établit selon le tableau ci-dessous :
Cette aide financière concerne les structures implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la communauté de communes du secteur de Dompain et de la communauté de communes du pays de Mirecourt. Elle sera versée sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée datant de moins de 6 mois (fournir un RIB également). Le montant de cette aide financière attribuée aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonnée à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

Piscine	Adulte	Enfants	Limite
Carte abonnement (entrée)	1,50 € / entrée	1,65 € / entrée	Le montant subventionné ne pourra pas excéder 40 % de la dépense réelle
Leçon de natation (carte abonnement)	2,00 € / séance	2,00 € / séance	
Aquagym (abonnement)	2,00 € / séance		
Patinoire	Adulte	Enfant	Limite
Carte abonnement (entrée seule)	1,50 € / entrée	0,70 € / entrée	
Carte abonnement avec location de patins	1,80 € / entrée	1,10 € / entrée	
Spinaparc à Epinal	Adulte	Enfant de 6 à 12 ans	Baby
Parcours (entrées)	40 % du montant de la dépense réelle / entrée		
Carte abonnement familiale	40 % du montant de la dépense réelle / carte abonnement		
BMI à Epinal Autres bibliothèques / médiathèques	Adulte	Enfants jusqu'à 14 ans	Etudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP, + de 60 %
Abonnement individuel (un an de date à date)	50 % du montant de la dépense réelle / abonnement individuel		

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

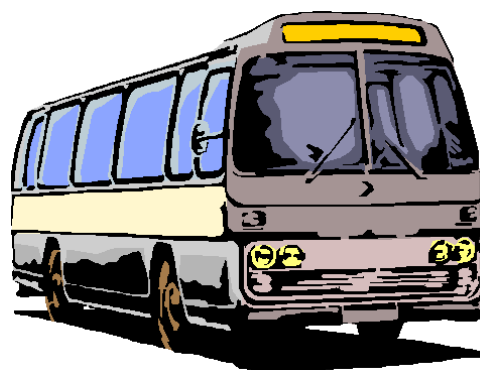


Transport scolaire

Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année solaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Général des Vosges.

Ne pas oublier également de fournir un RIB



RAPPELS À LA LOI

Qui empoisonne les chats?

Plusieurs habitants ont dénoncé en Mairie le fait que leurs chats ont été empoisonnés et en sont morts. Il y a eu plusieurs cas à Agémont et également à Dommartin.

Ce ne sont « que des chats » pour certains et certains habitants nous disent que les propriétaires de chats doivent s'assurer que leurs bêtes ne vont pas chez les voisins.

Mais bien malin est celui qui peut empêcher un chat de sortir et d'ailleurs ce n'est aucunement souhaitable car cela irait contre la nature de cet animal. Les chats sont des animaux domestiques, pas des nuisibles. De plus, certains chats victimes n'étaient pas forcément de grands vadrouilleurs, surtout les petits que vous voyez sur la photo ci-dessus, qui sont morts dans des conditions atroces, sur une propriété privée.



Il semble que les chats aient été victimes d'appâts destinés aux nuisibles (mort-aux-rats ?).

Il faut savoir que les détenteurs de tels produits doivent veiller à l'application stricte des consignes de sécurité prescrites sur les emballages, leur responsabilité pouvant être mise en cause en cas d'accident.

En outre, un usage malveillant tombe sous le coup de la Loi. Selon l'article R.655-1 du Code pénal, donner volontairement la mort sans nécessité à un animal domestique est puni d'une amende de 1500 € et de 3.000 euros d'amende en cas de récidive.

Ont notamment été qualifiés d'atteintes volontaires à la vie d'un animal :

- le fait de tuer un chat par balles
- le fait d'empoisonner des chats

Et selon l'article 521-1, exercer des sévices graves envers un animal domestique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Enfin, il y a aussi les enfants : le problème, déjà grave à la base, peut s'avérer tragique si un jeune enfant s'amuse et porte à la bouche, comme tous les enfants le font à un moment, des choses qu'ils trouvent par terre, en l'occurrence, ce type de marchandises très toxiques.

Dans les endroits publics, ces poisons ne doivent, en aucun cas, être déposés même involontairement et cela relève d'un délit.

Espérons que les utilisateurs de tels produits vont réfléchir à la portée de leurs actes, à défaut d'arrêter d'utiliser ce genre de poison car il existe sur le marché d'autres solutions pour réguler les nuisibles.

Chiens en divagation

Ces derniers temps, un chien en liberté a mordu une personne dans la rue et, peu de temps après, deux autres ont fait des dégâts dans un poulailler. Il convient donc de rappeler aux propriétaires leurs obligations et les risques encourus selon les textes en vigueur.

La notion d'animal errant ou en état de divagation

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.



Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation.

Gestion des divagations des animaux dangereux dans les domaines publics et privés

Principaux cas de divagation avec les textes réglementaires qui s'appliquent, les mesures de procès-verbaux, de retrait des animaux qu'il est possible de faire et les sanctions que le juge peut prononcer :

1°) Divagation sur la voie publique (article R.412- 44 du code la route). La sanction pénale après constatation par le Maire ou la Gendarmerie est constituée par autant de contravention de la 2eme classe (150 €) qu'il y a d'animaux en divagation. En cas de condamnation le juge peut également retirer le ou les animaux en cause de façon définitive (art. R .622-2 du code pénal). L'article R.214-18 du code rural sanctionne par une contravention de la 4eme classe (750 € par animal) la divagation des animaux lorsqu'elle est de nature à leur faire courir un risque d'accident.

2°) **Divagation fréquente sur la voie publique avec requalification par le Procureur en mise en danger délibérée de la personne d'autrui ou accident provoqué par des animaux (art.121-3 du code pénal)**. Ces infractions sont des délits et la sanction pénale peut être d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (art.L.223-1 du code pénal) et en peine complémentaire l'interdiction d'exercer l'activité professionnelle soit à titre définitif soit à titre temporaire (art.L.223-18 du code pénal).

3°) **Divagation ayant causé des dommages dans les domaines privés**. Le responsable des animaux doit réparer les dommages (art.1382 du code civil).

4°) **Dans tous les cas de divagation sur la voie publique ou dans les domaines privés (art.L.211-11 et L.211-20 du code rural)**, les animaux peuvent être conduits dans un lieu de dépôt désigné par le maire de la commune (art.L.211-1 du code rural) . Le propriétaire ou le gardien de ces animaux doit reconnaître les animaux, payer les frais de capture, de transport, de pension et réparer les dommages s'il y a lieu ; ensuite il peut les reprendre et ceci dans les 8 jours après le placement. Dans le cas contraire le maire peut saisir le juge de l'ordre judiciaire qui peut ordonner la vente des animaux.

Pour cette dernière situation où il y a conduite dans un lieu de dépôt, voici quelques éléments d'aide à la mise en place de cette procédure.

Le coût de la capture du chargement et du transport est à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux, qui doit régler les dépenses liées à l'opération dans sa totalité avant de pouvoir reprendre ses animaux. Toutefois si la valeur des animaux est inférieure au coût de l'opération, le détenteur peut refuser de payer et de reprendre ses animaux, le coût de l'opération reviendra alors à la Mairie demanderesse dans l'attente d'une procédure judiciaire.

Enfin si le maire de la commune s'oriente vers le relevé des infractions par procès-verbaux, il convient réglementairement de les transmettre au Procureur de la République dans les trois jours après sa clôture, c'est à dire sa signature. Dans ce cas si le nombre de divagations et le nombre de Procès-verbaux de constatation est important, il peut être judicieux de faire une note au Procureur de la République en faisant bien ressortir le caractère répressif des divagations , les troubles à l'ordre public que cela peut engendrer ainsi que les risques de mise en danger de la vie d'autrui. Au vu des risques encourus le Procureur de la République peut le cas échéant requalifier les infractions en délits passible de peine plus lourdes avec possibilité pour le juge de prononcer en peine complémentaire l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer l'activité professionnelle d'éleveur.

Cet article ne traite pas le cas des animaux classé première catégorie (chiens d'attaque) et deuxième catégorie (chien de défense), tel que défini dans l'art.211-1 du code rural, et pour lesquels les articles 221-2 à 211-5 du même code définissent les obligations et les interdictions.

DEVOIR DE MÉMOIRE

En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.



Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Dans ce numéro, vous allez découvrir un extrait des cahiers écrits par un Poilu, transmis par son petit-fils Roger.

Georges Ruer

Ce n'est pas un des hommes au nom gravé sur le monument aux morts qui alimentera cette chronique, mais un autre poilu, Georges Ruer, qui résidait à Uriménil et qui fut le grand-père de Roger Ruer demeurant rue d'Harol à Dommartin aux Bois.

Incorporé en 1914 à la 5^e compagnie du 158^e Régiment d'infanterie, il est fait prisonnier début novembre en Belgique et va vivre une captivité de plus de quatre années en Allemagne. Il en a rédigé un récit et c'est celui-ci, condensé bien sûr, que nous porterons à la connaissance des lecteurs.

Le 158^e Régiment d'infanterie fut mis sur pied le 1^{er} octobre 1887 et affecté dans les Alpes jusqu'à fin septembre 1913. Après quoi, il est envoyé à la frontière des Vosges au sein de la 43^e Division d'infanterie. Son Etat Major et son 2^e bataillon stationnent à Bruyères, le 1^{er} bataillon à Fraize et le 3^e à Corcieux. Durant la période précédant la guerre, les effectifs sont issus des populations lyonnaise, savoyarde, charentaise et vosgienne. Dès août 1914, il est en opération en Alsace, participe à la bataille de la trouée de Charmes, du col de la Chipotte, se retrouve en septembre dans la Marne puis à Ypres en octobre et enfin dans les tranchées de Noulette.⁽¹⁾ C'est ici que commence le récit de Georges Ruer.

Aix Noulette dans le département du Pas de Calais fut le théâtre dès octobre 1914 de meurtriers combats en concomitance avec ceux de la colline de Notre Dame de Lorette, située sur la commune voisine d'Ablain Saint Nazaire. Et en ce 30 octobre 1914, Georges Ruer raconte : « L'on nous embarque en camions, en automobiles, pour la Belgique où nous arrivons le 2 novembre au soir ; nous passons la nuit à la belle étoile. Nous repartons le 3 au soir pour prendre nos positions. L'on nous fait faire des tranchées abris. Ensuite l'ordre arrive d'attaquer les tranchées allemandes à la baïonnette. Arrive un contre ordre. Nous reprenons position en arrière dans un chemin creux, derrière la 6^e compagnie. Là on nous fait faire des tranchées abris contre l'artillerie ».

Le 4 novembre les positions françaises sont bombardées continuellement obligeant les hommes à se terrer. Il en est de même le lendemain jusque dans l'après-midi, moment où l'infanterie allemande part à l'assaut. Et Georges Ruer de décrire : « Notre première ligne étant presque anéantie ne peut soutenir l'attaque, les mitrailleuses étant démolies. Ses occupants sont faits prisonniers. Très peu s'en sauvent. Il était facile ensuite aux assaillants de prendre les restes de la deuxième ligne où j'étais, car on ne s'y attendait pas et il nous était impossible de nous défendre, nos tranchées ne nous permettant pas de tirer. Enfin à la tombée de la nuit, arrive une horde de boches enragés qui égorgent la moitié de notre pauvre section. Je ne saurais décrire l'impression que j'ai ressentie à la vue de ces soldats ivres de sang égorgant tout sur leur passage. Pour en finir on nous emmène à Lille où nous arrivons au milieu de la nuit exténués de fatigue. Nous restons pendant 2 jours, couchant sur le béton, sans couvertures, presque sans manger, tout juste un peu de riz cuit à l'eau encore bien claire. »

(1) Source Wikipedia

Départ pour le camp de Güstrow en Allemagne

« Nous étions là, des soldats de tous les régiments, 158^e, 149^e (2) 143^e, 3^e et 10^e chasseurs. Enfin le matin du 3^e jour nous partons pour l'Allemagne. Le trajet dure 3 jours et 3 nuits pendant lesquels nous mourrons presque de faim, enfermés dans des wagons hermétiquement clos.

(2) Le 149^e R.I. était un régiment d'Epinal

Nous arrivons à destination le 10 janvier dans un grand camp appelé camp de Güstrow (3). Ce grand camp, car on peut l'appeler ainsi, peut contenir au moins 50 000 hommes. Il est entouré d'une double rangée de fils de fer barbelés derrière lesquels veille à chaque 50 mètres un gardien. Tout autour de la barrière infranchissable sont encore ajoutés des fils électriques pouvant servir de sonnerie en cas d'évasion. Puis Georges Ruer décrit une scène surréaliste : « Puis l'on aperçoit au milieu de ce camp marécageux une mare dans laquelle un cygne majestueux prend continuellement ses ébats. »



Conditions de vie au camp

Comme nourriture nous touchons une boule de pain noire comme du charbon, tous les 4 jours, le matin comme le soir. Le midi est un peu amélioré par des fèves ou de l'orge, des rutabagas cuits avec un peu de viandes avariées, et tous les jours qu'il pleuve ou qu'il vente, il faut sortir par quatre pour aller chercher sa petite portion à laquelle on fait tous fête.

Georges Ruer raconte que le jour de distribution de pain, il n'est pas rare de voir certains hommes poussés par la faim prendre deux boules pour leur part. Malheur à celui qui est repéré. C'est le matraquage, la conduite au poste de police ou le ligotage à un poteau ou à l'affut d'un canon. Il reste alors suspendu plus d'une heure par les aisselles, bras et jambes liés. Impossible de faire un mouvement, sans quoi la corde passant sous le menton lui serre le cou et l'étrangle. Les poux, consécutifs à l'insalubrité, viennent également dévorer les prisonniers dont beaucoup finissent par mourir de privations.

Frappé par une angine, Georges Ruer est évacué vers un hôpital où il demeure 8 jours, échappant au froid sévissant dans le camp. Puis il séjourne dans une baraque pour convalescents. A son retour à Güstrow, les prisonniers se voient attribuer une paillasse ce qui rend leur condition un peu plus confortable. Les détenus sont astreints au travail, et c'est à qui sera le plus malin pour y échapper.

Divertissements au camp

Pour nous divertir et faire passer le cafard, ajoute Georges Ruer, des concerts se forment tous les soirs, on fait ce qu'on peut pour se « désennuyer ». Certains hommes ont composé des chansons sur le fameux camp, dont une sur l'air de la valse brune :

*Ils ne sont pas les plus heureux sur terre, ceux qui gémissent au camp de Güstrow,
Souvent sans pain et toujours sans salaire, de quoi manger ils n'ont jamais de trop.
Silencieux ils supportent leurs peines, car tout murmure est sévèrement puni,
Des coups de crosse voilà toute la veine de ses pauvres proscrits.*

Refrain :

*Liberté chérie, toi qui adoucis la vie, tâche de venir bientôt, nous soustraire de ces bourreaux,
De la France jolie, fais-nous retrouver la vie, en nous éloignant bientôt du camp de Güstrow.*

Jeux de cartes, de dames, d'échecs font aussi partie des distractions rendant le temps moins long et redonnant un peu d'espoir.

L'éloignement du camp de Güstrow va se produire en février 1915, pas vers la France mais vers un autre camp, Jarplund, dans la province du Schleswig, près de la frontière avec le Danemark.

(A suivre)

(3) Le camp de Güstrow est situé au nord de l'Allemagne dans la province de Mecklembourg-Schwerin près de la mer Baltique

François Didelot

LE COMITÉ DES FÊTES

Durant le deuxième semestre 2016, le Comité des Fêtes a mis sur pied le 13 août, le désormais traditionnel méchoui d'Agémont qui perpétue l'ancienne fête patronale du village dont les Archives départementales ont révélé qu'elle existait déjà en 1884. En attestent les procès-verbaux d'adjudication aux entrepreneurs forains, de cette date à 1913. Mais... chut !!! Cela fera l'objet d'une publication ultérieure.



L'affluence fut moindre qu'habituellement mais l'ambiance excellente. On eut même le plaisir d'accueillir des convives venus de l'île de la Réunion. La prolongation en soirée s'est soldée par un joli feu d'artifice offert par la mairie.

Le dimanche 20 novembre s'est dégusté à la salle polyvalente le beaujolais nouveau, en rouge, en rosé, de tous producteurs, accompagnant les cochonnailles et les nombreux desserts préparés par les dames du Comité.



Les arrières goûts du nectar aux relents de fraise, de banane, de groseille (c'est ce qu'on dit) à peine évaporés, saint Nicolas est arrivé dans la foulée le 4 décembre pour remettre des friandises aux enfants qui avaient passé deux heures à s'adonner à des jeux d'adresse afin de collecter de nombreux cadeaux.

L'occasion aussi de servir un goûter à ces petits loups ainsi qu'à leurs parents pour bien terminer l'après-midi. La clôture d'une année qui, une fois de plus est passée bien vite.

François Didelot

LE CLUB DE LA MIRABELLE

Le jeudi 15 septembre 2016, le Club de la Mirabelle a repris ses activités récréatives. Elles se sont décentralisées à la salle polyvalente de Girancourt dans un local mis gracieusement à disposition par le maire Yannick Villemin, le temps qu'arrive à terme le 11 novembre le chantier de rénovation de la salle de Dommartin.

Lorsque le 17 novembre les membres du Club ont repris possession de leur terrain de jeu, ils ont trouvé des locaux flambant neufs équipés de sanitaires accessibles aux plus en difficulté pour se mouvoir.

Pour cause de chantier toujours, ils ont tenu le 13 octobre leur assemblée générale à Lamerey au restaurant « Le P'tit creux » où se déroulait le repas de midi. Une journée conviviale agrémentée des jeux de société habituels dans la salle du restaurant.

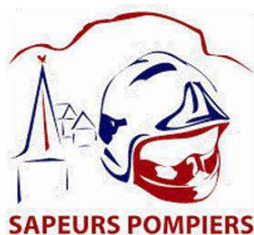


En ce début d'année 2017, le point de passage obligé sera la dégustation de la galette des rois le 5 janvier suivi du concours de belote qualificatif pour la coupe de l'amitié disputée avec les clubs de Charmois l'Orgueilleux, La Haye et Hautmougey qui remplace désormais Harsault. Et puis parlons-en car il va vite arriver, le loto du dimanche 12 février avec encore de beaux lots à emporter.

François Didelot



LA VIE AU CENTRE



Harol / Dommartin aux Bois

Par l'Adjudant-Chef Dominique GAUTON, Chef de Centre

2016 fut encore riche en interventions sur nos deux communes

Cette année, nous avons répondu à plus de 75 appels :

Ces appels proviennent essentiellement pour des Secours à victimes (54%), mais aussi pour des feux divers (17%), destruction d'hyménoptères (16%), interventions diverses (13%).

Nous intervenons aussi hors de notre secteur pour compléter les engins d'autres Centres qui ont des difficultés à compléter leurs véhicules. Ainsi, nous sommes intervenus avec les Centres de Dompierre, Uzemain, Golbey, Xertigny, Charmois l'Orgueilleux, Ville sur Illon, ou encore Escles-Lerrain.

L'année passée a vu nos sportifs se distinguer à plusieurs épreuves

Ainsi, Olivier Marchebois, Pierre Vançon, Lucas Duhoux, Yves Mathieu et Hugo Demangeat (JSP) ont porté haut les couleurs de notre Centre dans diverses épreuves sportives, au niveau Départemental (à Epinal pour les quatre premiers nommés et à Eloyes pour Olivier et Hugo), Régional (à Sarreguemines pour Olivier et Pierre), ou encore National (à Fontainebleau pour Olivier).

Merci à eux de représenter le Centre de Harol-Dommartin dans toutes ces compétitions.



Quelques nominations:

- L'Adjudant Dominique GAUTON a été promu au grade d'Adjudant-Chef.
- Le Caporal Baptiste GABRION a été promu au grade de Sergent.
- Le Sapeur de Deuxième classe Aline POIROT a été promu à la distinction de Sapeur de Première classe.

Recrutement :

Je profite de ce bulletin communal pour lancer un appel aux personnes désireuses d'intégrer notre Centre d'Intervention et de Secours. Vous avez entre 16 et 55 ans, vous êtes altruiste, une bonne condition physique, vous souhaitez donner de votre temps en formations et porter secours à vos concitoyens, alors REJOIGNEZ NOUS ! Vous y trouverez une ambiance toute particulière, fraternelle et amicale.

*L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin aux Bois et moi-même vous souhaitons :
Une très bonne année 2017*

Contacts :

Email : dominique.gauton@gmail.com ou dominique.gauton@sdis88.fr **Tél :** 06 11 71 08 68

Place du 27 août 1944

Il existe en contrebas de l'église de Dommartin aux Bois un parking dénommé place du 27 août 1944. La date peut laisser penser qu'un fait lié à la libération du territoire du joug nazi s'est déroulé à cet endroit.

Que nenni ! Pas de rafle, d'arrestation ou de fusillade. Mais la plaque commémore un fait de résistance dans lequel des habitants de la commune furent impliqués.



Dimanche 27 août 1944 à 13 heures. Radio Londres, après l'annonce habituelle « Les français parlent aux français », distille une série de messages « personnels » comme indiqués pudiquement, mais destinés à la résistance française. Albert Föh, jeune marié de 22 ans résidant à Esley prête une oreille attentive à cette litanie. Soudain il tressaille lorsqu'il entend cette phrase sibylline : « l'impératrice a des cors aux pieds ». C'est le signal attendu depuis des semaines, celui du rassemblement des hommes contactés pour constituer un maquis à Grandrupt près de Vioménil avec à la clé un parachutage d'armes. « Depuis plusieurs semaines, toute la campagne avait été prospectée, tous les hommes valides de 18 à 45 ans avaient été contactés. Sauf quelques rares exceptions, tous étaient avisés de se mettre à la disposition de l'autorité militaire clandestine. Il faut dire que pratiquement personne ne fit d'opposition... tout le monde fut conscient de l'évènement et finalement, si l'affaire avait pris tant d'envergure, c'est que l'esprit patriotique de toute cette région était resté intact » raconte Albert Föh. (1)

La commune de Dommartin aux Bois n'avait pas échappé à la prospection. Sept hommes, d'Agémont et Barbonfoing, selon les sources en notre possession, répondirent à l'appel pour rejoindre le maquis en ce 27 août 1944. Le 7 septembre, le camp est quasiment encerclé et attaqué par l'armée allemande en retraite mais à la hargne intacte. Après des premiers combats en début de matinée, les allemands utilisent leur arme favorite, le chantage : la reddition est proposée aux maquisards avec statut de prisonniers de guerre, sinon les villages de Grandrupt et Vioménil seront brûlés et les populations fusillées. La mort dans l'âme, les chefs du maquis donnent l'ordre de se rendre. Un certain nombre d'hommes parviendront à s'échapper, mais pour ceux qui seront arrêtés, c'est le début de la descente aux enfers avec le transfert dans les camps d'extermination nazis. Cent vingt d'entre eux ne reverront jamais leur village.

(1) Albert Föh : *L'impératrice a des cors aux pieds* - Editions du Sapin d'Or

Après la guerre, les survivants décidèrent chaque 27 août de commémorer le départ au maquis. Chaque année, la cérémonie se déplaçait d'une commune à l'autre, celles d'où étaient issus les combattants. En 1992 elle se déroula à Dommartin aux Bois. Elle fut empreinte de recueillement, d'émotion et de retenue. En contrepoint teintaient les échos de la guerre civile dans l'ex Yougoslavie où l'on parlait d'épuration ethnique tandis que la presse diffusait les photos d'hommes hagards agglutinés derrière des barbelés. Jamais en ce jour la réflexion de l'auteur britannique Aldous Huxley n'eut autant de pertinence : *le peu de leçons que les hommes tirent de l'Histoire est la première leçon que l'Histoire nous enseigne.*

En 2004, année du soixantième anniversaire, les survivants voyant leurs rangs s'amenuiser de plus en plus estimèrent qu'ils n'étaient plus en mesure d'organiser la commémoration. Pour graver leur empreinte, ils proposèrent à toutes les communes d'où étaient venus leurs compagnons de baptiser une de leurs rues de la date du 27 août 1944.

Celles de Dommartin étant déjà pourvues, le conseil municipal proposa d'attribuer cette appellation au parking en question, créé avant 1995 à l'initiative du maire André Mangin à l'emplacement d'anciens jardins. Ainsi devint-il « Place du 27 août 1944 ».

L'inauguration eut lieu le dernier week-end d'octobre en présence de personnalités civiles et militaires et bien sûr des anciens maquisards encore vivants.

Personnes de la commune ayant rejoint le maquis de Grandrupt le 27 août 1944 et sort qui leur fut réservé après leur arrestation (2) :

- Maurice Chapuis, ouvrier agricole à Agémont, décédé à Dachau
- Albert Grandmaire, Agémont, camps de Gaggenau, Dachau, Mühldorf où il est décédé
- François Jeanpierre, Agémont, camps de Dachau, Buchenwald où il est décédé
- Roger Jeanpierre, Agémont, Camps de Dachau, Auschwitz, survivant
- Simon Leroy, Agémont, camps de Dachau, Leitmerick, survivant
- Georges Lasmayous, né à Montpellier, ouvrier agricole à Barbonfoing, décédé à Buchenwald
- Pierre Jeanmaire, Agémont, un de ceux ayant échappé à l'arrestation

(2)Source : *Mémorial, 1939-1945, le long martyrologue vosgien*, ouvrage réalisé par l'association « Entente, Résistance, Internement Vosges, Déportation » Editions Crimée, Paris - 2002

François Didelot

EXPOSITION SUR LES ABEILLES

Le 26 novembre, nous avons accueilli l'exposition sur les abeilles, proposée par le Conseil Départemental. L'exposition présente les grands enjeux liés à la disparition des abeilles, le plan abeilles et insectes pollinisateurs animé par le Conseil départemental ainsi que quelques-unes de ses actions.

5 panneaux étaient proposés :

- ✓ Un monde sans abeilles, c'est plus pareil
- ✓ Un plan abeilles et insectes pollinisateurs en faveur de la biodiversité
- ✓ Opération AOP « miel de sapin des Vosges »
- ✓ Opération « ruches » au service de l'environnement
- ✓ Opération « fauchage raisonné et prairies fleuries »



Diverses ressources étaient mises à disposition en complément des panneaux :

- ❖ Ouvrages sur la biodiversité
- ❖ Plaquettes de sensibilisation
- ❖ Marques-pages



Nous avons convié à cette exposition, Monsieur Dominique ROUSSEL, apiculteur. Il nous a présenté une vidéo sur son métier et nous a expliqué son travail. Tout d'abord, pour être apiculteur professionnel, il faut posséder 200 ruches. Ensuite, les ruches sont amenées, de nuit, afin que tous les insectes soient présents dans la ruche, sur des emplacements choisis pour obtenir des miels de différentes fleurs, donc de différentes saveurs. C'est ainsi qu'il existe un miel de sapin des Vosges AOP (appellation d'origine protégée), au goût prononcé et aux vertus bien connues pour les maux de gorge et les bronchites. Nous avons également goûté un miel d'acacia, jaune d'or, qui agit sur les intestins et peut être consommé par les diabétiques car il contient du fructose et peu de glucose.

Nous avons évoqué l'emploi des pesticides dont l'impact sur les abeilles est important. 30% de ces insectes disparaissent tous les ans. Cette année, le froid du printemps a empêché une floraison correcte et bien répartie, et a donc fortement pénalisé la récolte. Seul le miel de sapin a connu une récolte correcte. L'abeille est un des principaux insectes pollinisateurs, ce qui permet donc aux plantes d'être fécondées et de donner des fruits : la raréfaction de l'abeille pourrait poser rapidement des problèmes aux cultures qui ont besoin de ces insectes pour nous fournir fruits et légumes.

Nous avons aussi appris comment s'effectuait la surveillance des ruches, le travail de récolte, la mise en pot du miel et la vente des produits. Certaines des personnes présentes ont évoqué le risque de trafic sur les miels : monsieur Roussel a rappelé que dans beaucoup de magasins, on trouvait des miels provenant d'apiculteurs locaux qui offrent une garantie de qualité de leurs produits.

La citation attribuée à Einstein « *lorsque l'abeille disparaîtra, il ne restera que 4 ans à l'Homme à vivre* » me trotte dans la tête car les populations d'invertébrés ne sont pas comptées et les abeilles ne sont pas les seules à disparaître (qu'en est-il des vers de terre si indispensables à la vie de la terre?). Et lorsqu'on sait, qu'en plus, les populations de vertébrés ont chuté de 58 % entre 1970 et 2012, affirmait « le Monde » du 26/11/2016, on est en droit de se demander si l'Homme n'est pas en train de s'autodétruire...

En souvenir de cette exposition, nous joignons un marque-page rappelant ce moment très intéressant.

Monique RAMBAUT

LE BILLET D'ISIDORE

Au matin du 2 octobre 2016, il y avait une grande effervescence aux abords de la mairie et de l'école de Sanchev. Le village s'apprêtait à fêter la Sainte Fleur. Pour la seizième fois sur le secteur de la paroisse Saint Jean Baptiste de l'Avière, c'est Sanchev qui en est chargée, et comme il n'y a pas d'église, la célébration se déroulera en plein air.

Il fallait donc réaliser les décorations florales en pleine nature. Et, j'avoue, moi Isidore, avoir été surpris et émerveillé par l'imagination des décorateurs. Mais j'y reviendrai, ou plutôt quelqu'un y reviendra, car j'ai envie de laisser la parole à quelqu'un d'autre pour vous « narrer » ce que fut la célébration.

Je me présente ; je m'appelle « Lutin Bu Dol » et je suis un cheval. De temps en temps, je tire une belle calèche blanche pour transporter des mariés. Lorsqu'on a proposé à mon maître de venir rehausser de ma présence à la Sainte Fleur à Sanchev, j'ai été d'accord. Je n'avais jamais participé à ce genre de fête. Je suis arrivé parmi les premiers et je suis monté par une allée de fleurs placées au milieu d'un mur de pierre se prolongeant par des potirons fleuris ainsi que des courgettes ; c'était très original.

Installé à la place qui m'était réservée, j'ai pu ainsi voir venir Messieurs les Maires des différentes communes, des personnalités, puis les membres de la chorale, des familles entières ; l'Abbé aussi était là.

C'est d'ailleurs lui que j'ai salué en premier. Il m'a indiqué ma place et j'ai attendu le début de la célébration, bien sagement. J'ai été très attentif à tout le déroulement. J'ai pu admirer les fleurs et les compositions de toutes les couleurs, la statue de Sainte Fleur bien fleurie, elle aussi.

J'ai apprécié les chants de la chorale, et, parfois, j'avais envie d'applaudir, à ma façon, en poussant un hennissement particulier pour exprimer ma joie et mon bonheur, ainsi qu'au moment du lancer de pétales à la fin de la célébration.

Puis, il y a eu un grand silence. C'était pendant le sermon de l'Abbé. S'appuyant sur l'évangile du jour, il a rappelé l'importance de la foi.

Je me souviens de ses paroles : « La foi, c'est comme une semence, une petite semence de rien du tout. Elle est si petite qu'elle ne tient pas en nos mains. Quand elle est plantée en terre, elle grandit et devient immense. La foi, c'est un don de Dieu qui réalise l'impossible ».

Puis, il a évoqué les drames survenus dans notre pays. Et il disait : « Chaque fois que ces drames sont survenus, des milliers de fleurs ont été déposées sur les lieux des drames : fleurs du réconfort et du souvenir, fleurs aussi de l'amour. »

C'était émouvant. Puis la messe s'est terminée toujours aussi recueillie et festive, avec avant la fin le mot de Monsieur le Maire, rappelant brièvement l'histoire de la Sainte Fleur.

Il y avait aussi des anciennes voitures fleuries, rappel des premières « Sainte Fleur ». L'Abbé est monté dans ma calèche pour les bénir et nous sommes redescendus ensemble pour participer à l'apéritif et au tirage de la tombola.

Ce fut une belle expérience pour moi et j'ai décidé de ne plus manger de fleurs ; la nourriture de mon maître me suffira. Foi de cheval.

Isidore

BIBLIOTHÈQUE

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des ouvrages appartenant à la bibliothèque. Comme vous pouvez le constater, il y a de quoi lire !... Aussi n'hésitez pas à venir vous rendre compte sur place et à prendre le temps de choisir.



Genres d'ouvrages	Nombre
Ouvrages pour adultes : romans du terroir, science-fiction, d'aventure, sentimentaux...	3118
Romans policiers	255
Lorraine : + abonnement à la « Nouvelle Revue Lorraine » + abonnement à « Maisons Paysannes » + abonnement à « l'Enthousiaste et vous » : revue vosgienne s'intéressant essentiellement à la plaine des Vosges.	28
Histoires vraies, biographies	146
Documentaires pour adultes : bricolage, santé, cuisine, société, histoire, géographie, nature... + abonnement à « Rustica » + abonnement à « Cuisine actuelle »	516
Romans jeunes	664
Albums, contes	418
BD	93
Documentaires pour jeunes : animaux, nature, sport, société, histoire, géographie...	285
	5588

Sans compter les **700 ouvrages** prêtés par la Bibliothèque départementale.

Petit rappel : tout est **gratuit** : pas de carte, pas de droit d'inscription.

Ouverture : le **samedi de 14 à 16 heures**, y compris pendant les vacances scolaires.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, faites-le savoir et nous vous apporterons de quoi vous distraire à domicile.

Monique et Annick

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1														
2						■								
3														■
4				■		■			■					
5										■				
6		■		■						■				
7									■					
8	■					■		■					■	
9					■									
10								■		■				
11						■					■			
12			■									■		■
13	■			■				■			■			
14		■			■			■				■		
15														■
16													■	
17									■					
18		■			■			■						
19									■					

Qui a dit ?

Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse.

- A : Alfred de Vigny
- B : Lamartine
- C : Honoré de Balzac

On passe une moitié de sa vie à attendre ceux que l'on aimera et l'autre moitié à quitter ceux que l'on aime.

- A : Colette
- B : Lamartine
- C : Victor Hugo

Le bonheur c'est quand nos pensées, nos paroles et nos actes sont en harmonie.

A: Confucius

B : Jean-Paul II

C : Gandhi

Horizontalement :

1. Propose des animations dans la commune (3 mots)
2. Garniture de vêtement - suit des études primaires.
3. S'attache avec complaisance à ce qui est misérable.
4. Revêt -préfixe privatif - bons champignons.
5. Relatives à l'usine - Fondateur de l'Oratoire.
6. Nuancent - syndrome respiratoire aigu sévère.
7. Partent - existait.
8. Enlevas - fin de prière.
9. Cuisines - donner un aspect de biscuit.
10. Partie de couvent - capitaine du Nautilus.
11. Arbres - Games, entreprise américaine A lui.
12. Pronominal - enquiquineuses.
13. Scandium - île ou note - trail tour régional - Résineux.
14. Crack - calcium - long temps - note.
15. Femmes qui cultivent la terre.
16. N'est pas faisable.
17. Retranscrite - cordage.
18. Aluminium - double voyelle - point de broderie.
19. Instruments pour angle droit - passe à Paris.

Verticalement

1. 4 villages dans la nôtre. Sert à l'action sociale de la commune - hôtel de ville.
2. Oreilles - désirées vraiment - bon ou mal.
3. Action de mâcher - petit carré.
4. Fin de messe en latin - endroit pour ranger - 100 ans.
5. Arrivée - ancien maître de la Russie - Bus.
6. Bernée - Brome - qui vit dans le siècle.
7. Opposé à la crédirentière. Couchée.
8. Étêtent - Institut - moitié d'une endormeuse.
9. Terre - petit saint - touchera terre.
10. Policier - touché - très difficiles.
11. Metteur en scène soviétique - sas.
12. Sobres - estonien.
13. Divaguerai - impressionnables - Atome.
14. Devant un verbe pronominal - commune des Alpes de haute Provence - dès la naissance.








Une seule des 7 merveilles du monde antique existe toujours : laquelle ?

Monique

Les réponses sont en fin de bulletin, mais cherchez un peu quand même !

ETAT CIVIL


NAISSANCES :

-  Maylis HOEHN SARTELET, née le 13 mai 2016, de Yannick HOEHN et Jennifer SARTELET à Barbonfoing.
-  Manon LEVIEUX, née le 24 juin 2016, de Julien LEVIEUX et Julie BRIOT à Barbonfoing.
-  Noé ZANETTI, né le 13 août 2016, d'Aurélien ZANETTI et Marie BRION à Dommartin.
-  Timéo TOMA, né le 29 juin 2016, de Sébastien TOMA et Vanessa CLAUDON à Dommartin.
-  Candice JOSET VILLAUME, née le 21 septembre 2016, de Stève JOSET et Elodie VILLAUME à Agémont.




MARIAGES :








 Yvon HERBÉ et Marianne BERNARD, de Dommartin, mariés le 07 mai 2016



 Anthony SACHOT et Johanna ANDRE, d'Agémont, mariés le 14 mai 2016

DÉCÈS :

-  Pierre JEANMAIRE d'Agémont, décédé le 11 février 2016 à Epinal
-  Jean Marie GRANDMAIRE de Dommartin, décédé le 16 février 2016 à Epinal
-  Josiane MARCHAL veuve LAURE d'Adoncourt, décédée le 21 mai 2016 à Vandoeuvre les Nancy
-  Robert DIDELOT de Barbonfoing, décédé le 08 juillet 2016 à Epinal
-  Serge ZEITHAMER d'Agémont, décédé le 23 novembre 2016 à Epinal

- ✓ Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- ✓ Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R. 416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.

MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	<u>Adresse e-mail</u> : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE



Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
Tél : 03 29 37 57 03

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
Lundi, mardi et vendredi de 13h45-17h00
Tél. : 03 29 36 15 47
Emily JACQUES et Floriane COURTOIS sont là pour vous accueillir
Mail : ejacques@pays-epinal.fr
fcourtois@pays-epinal.fr

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25
Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01
M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84
M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58

Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35
 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35
 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35
 Sur rendez-vous

INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT

Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72
 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72
 Sur rendez-vous

ORTHOPHONISTE

Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43
 Sur rendez vous

NUTRITIONNISTE

Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83
 Sur rendez-vous

PSYCHOLOGUE

Mme Virginie LAPORTE

☎ 06 17 51 73 49

Sur rendez-vous

Dates à retenir :

- ✓ **Elections présidentielles** : 1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017 et le 2nd tour le dimanche 07 mai 2017
- ✓ **Elections législatives** : 1^{er} tour le dimanche 11 juin 2017 et le 2nd tour le dimanche 18 juin 2017

Solution des jeux :

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	C	O	M	I	T	E	D	E	S	F	E	T	E	S
2	O	U	A	T	E		E	C	O	L	I	E	R	E
3	M	I	S	E	R	A	B	I	L	I	S	M	E	
4	M	E	T		M		I	M		C	E	P	E	S
5	U	S	I	N	I	E	R	E	S		N	E	R	I
6	N		C		N	U	E	N	T		S	R	A	S
7	E	V	A	C	U	E	N	T		E	T	A	I	T
8		O	T	A	S		T		A	M	E	N		E
9	C	U	I	S		B	I	S	C	U	I	T	E	R
10	C	L	O	I	T	R	E		C		N	E	M	O
11	A	U	N	E	S		R	I	O	T		S	O	N
12	S	E		R	A	S	E	U	S	E	S		T	
13		S	C		R	E		T	T	R		P	I	N
14	M		A	S		C	A		E	R	E		F	A
15	A	G	R	I	C	U	L	T	R	I	C	E	S	
16	I	R	R	E	A	L	I	S	A	B	L	E		I
17	R	E	E	C	R	I	T	E		L	U	S	I	N
18	I		A	L		E	E		F	E	S	T	O	N
19	E	Q	U	E	R	R	E	S		S	E	I	N	E

Qui a dit ?

1. **Alfred de Vigny** (1797-1863). Poète français. La phrase est tirée d'un poème intitulé « la mort du loup ».
2. **Victor Hugo** (1802-1885) poète et dramaturge français.
3. **Gandhi** (1869-1948) homme politique indien et guide spirituel.

Le saviez-vous ?

Les sept merveilles du monde antique étaient :

- la pyramide de Khéops à Gizeh en Égypte,
- les jardins suspendus de Babylone,
- la statue de Zeus à Olympie,
- le temple d'Artémis à Éphèse,
- le Mausolée d'Halicarnasse,
- le Colosse de Rhodes
- le phare d'Alexandrie.

De ces sept « **Merveilles** », seule subsiste aujourd'hui **la pyramide de Khéops**.

Cérémonie des Vœux à la population :
la Municipalité vous invite
le samedi 21 janvier 2016 à 17h00
à la salle polyvalente
Venez nombreux !



Meilleurs vœux 2017
Dommartin-aux-Bois



Bonne année 2017 !